**Chapitre 30 Engagements financiers et passifs Eventuels**



|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **APPLICATION 102** | **Engagements financiers et passifs éventuels** |
| Une entité B, filiale de la société mère A, obtient le 15/04/N, un prêt bancaire de 100 000 000 F grâce à la caution de l’entité mère A. Le prêt est remboursé en bloc le  15/07/N+2. | |

# Comptabilisation chez la société mère A :

Un engagement de 1a garantie donné à la banque implique soit uniquement une information dans les Notes annexes en tant qu’engagement financier donné, soit une information dans les Notes annexes et une comptabilisation dans les comptes annuels. L’engagement financier donné sera comptabilisé dans les sous comptes du compte **906 engagements de garantie accordés.**

9162

15/04/N

Contrepartie des engagements accordés - cautions

100 000 000

9062

9062

Cautions, garanties accordés

*(Caution donnée à notre filiale B)*

15/07/N+2

Cautions, garanties accordées

100 000 000

100 000 000

9162

Contrepartie des engagements donnés - cautions

*(Annulation de la caution donnée à notre filiale B)*

100 000 000

# Comptabilisation chez la filiale B :

Un engagement de garantie reçu de l'entité mère implique soit uniquement une information dans les notes annexes en tant qu’engagement financier reçu, soit une information dans les notes annexes et une comptabilisation dans les comptes annuels. L’engagement financier reçu sera comptabilisé dans les sous comptes du compte **902 engagements de garantie obtenus.**

9022

15/04/N

Cautions, garanties obtenues

100 000 000

9122

9122

Contrepartie des engagements obtenus - Cautions

*(Caution reçue de la mère A)*

15/07/N+2

Contrepartie des engagements obtenus – Cautions

100 000 000

100 000 000

9022

Cautions, garanties obtenues

*(Annulation de la caution reçue de la mère A)*

100 000 000